

REGLEMENT COURSE PEDESTRE

« LA COURSE SOLIDAIRE »

SAMEDI 15 MARS 2025

Art 1 : PRESENTATION

Le Rotary Club d'Arles sur Rhône organise le samedi 15 mars une course pédestre de 5km dans les rues du centre ancien d'Arles (passage devant les monuments patrimoniaux)

Départ/arrivée : Place de la Mairie/Cour de l'Archevêché

Inscriptions via la plate-forme Chronosphères SAS et/ou sur place le jour de la course dans la cour de l'Archevêché

Les dossards sont à retirer cour de l'Archevêché le jour de la course à partir de 17 h

Heures de départs de la course : . 18h30 pour les marcheurs

. 19 h pour tous les coureurs (pas de catégories)

Occupation du site de la cour de l'Archevêché : de 16 h à 22 h

Art 2 : INSCRIPTIONS / MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION COURSE :

Via la plate-forme Chronosphères SAS 17 bis chemin des Hautes Condamines 04410 PUIMOISSON (site événementiel de paiement sécurisé) : coût par coureur/marcheur 15 € .

Les inscriptions par téléphone, par mail, courrier et tout autre moyen non sécurisé ne sont pas acceptées. Les frais d'engagement restent acquis en cas d'annulation pour raison médicale, sauf sur présentation d'un certificat médical. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cette édition 2025 est organisée au profit de l'association « Au bonheur de Lily » créée pour l'accompagnement des enfants atteints de cancer .

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Art 3 : SECURITE

Un organisme de secours (Croix-Rouge ou équivalent) sera présent sur le parcours ainsi que la Police Municipale pour sécuriser le déroulement de la manifestation

Des signaleurs bénévoles en postes fixes guideront les participants sur le parcours

Les services de secours spécialisés seront appelés à intervenir en cas de besoin.

Les bicyclettes, engins à roulettes, et/ou motorisés sont formellement interdits hors ceux de l'organisation. Les animaux sont également interdits sur le parcours.

Un ouvrier et un fermier en trottinette électrique du Rotary Club assureront le convoyage

Art 4 : ASSURANCE :

Les organisateurs (Rotary Club d'Arles sur Rhône) souscrivent une assurance en responsabilité civile pour les membres de l'organisation et les participants.

Art 5 : RAVITAILLEMENT :

Prévu à l'arrivée.

Art 6 : CLASSEMENT

Il n'est pas prévu de classement officiel dans le cadre de cette course

Néanmoins , chaque coureur sera pourvu ,via son dossard ,d'une puce « transpondeur » afin de porter à sa connaissance le temps de sa course

Art 7 : DROIT A L'IMAGE :

les participants autorisent expressément les organisateurs de cette Course Solidaire ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, traités en vigueur.

Art 8 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION AUX INFORMATIONS PERSONNELLES :

Conformément à la loi Informatique et Libertés , les réservations/inscriptions s'inscrivent dans le cadre législatif du Règlement Général de la Protection des données (RGPD)

--